

## Qu'est-ce que l'intermédiation ?

L'intermédiation permet à une structure d'accueillir des volontaires en Service Civique sans avoir à faire de demande d'agrément.

Une structure déjà agréée et « experte » du Service Civique va mettre à disposition un.e ou plusieurs volontaires auprès de votre structure mais vous accompagnera également tout au long de la démarche d'accueil : conception des missions, aspects administratifs, formations obligatoires, tutorat...

Cela permet notamment à des organismes de taille modeste ou ayant une structure administrative insuffisante pour mettre en œuvre et suivre le dispositif, d'accueillir des volontaires sans porter les démarches d'agrément. Cela permet également à l'organisme d'accueil de tester ses capacités, notamment en termes d'accompagnement et d'accueil des volontaires.

Les structures listées dans le tableau ci-dessous proposent toutes un accompagnement, avec notamment :

- L'aide à la rédaction des missions.
- La gestion administrative (contrat, liens avec l'Agence du Service Civique...).
- L'aide à l'inscription aux formations obligatoires pour les jeunes (formations civiques et citoyennes et PSC1).
- L'accompagnement des jeunes volontaires.

Chaque structure a ses particularités. Je vous laisserai le soin de contacter celle qui vous intéresse pour avoir toutes les modalités.

	UNIS-CITE	LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ISERE	UFCV	CONCORDIA
<b>TERRITOIRES CONCERNES</b>	Isère	Isère	Auvergne-Rhône Alpes	Région Rhône Alpes
<b>STRUCTURES CONCERNEES</b>	Associations Collectivités Etablissements publics	Associations Collectivités	Associations Collectivités	Associations Collectivités
<b>THEMATIQUES DE MISSION</b>	Au choix, co-construction avec la structure d'accueil.	Au choix, co-construction avec la structure d'accueil.	Au choix, co-construction avec la structure d'accueil.	Au choix, co-construction avec la structure d'accueil.
<b>COUT POUR LA MISSION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>100€/mois par volontaire</b> pour l'accompagnement *</li> <li>• <b>250€ par volontaire</b> pour le soutien administratif</li> <li>• <b>107,68€ par mois</b> versés au/à la jeune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>121,50€ d'affiliation</b> à la Ligue de l'Enseignement pour les collectivités / <b>135€ en moyenne</b> pour les associations</li> <li>• <b>107,58€ par mois</b> versés au/à la jeune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Adhésion 100€ pour personne morale</b></li> <li>• <b>107,58€</b> reversé au/à la jeune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>150€/mois par volontaire</b> en moyenne</li> <li>• <b>107,58€ par mois</b> versés au/à la jeune</li> </ul>
<b>PARTICULARITES</b>	Les missions se font en collectif ( <b>2 volontaires minimum</b> )	Missions de <b>24h/semaine</b>	-	-
<b>CONTACT</b>	<b>Florian CUZIN</b> 06 98 52 28 15 fcuzin@uniscite.fr	<b>Myriam ZERKAOUI</b> 04 38 12 41 44 (du mardi au jeudi) volontariat@laligue38.org	<a href="mailto:servicecivique-aura@ufcv.fr">servicecivique-aura@ufcv.fr</a> 04 72 10 29 60	<b>Estelle DUQUENOIS</b> 04 72 60 97 56 cd.rhone-alpes@concordia.fr

\* Les collectivités peuvent-être **exonérées des frais d'accompagnement** grâce à une subvention obtenue par Unis-Cité dans le cadre d'un projet de développement du Service Civique en milieu rural. Vous n'aurez qu'à fournir les 107,68€ au volontaire.